

## **LES TOILES DANS LE FOND DU LAC SERGENT: L'EFFICACITÉ DE CES TOILES EST-ELLE AU RENDEZ-VOUS ?**

Dans son Infolettre du 2 août 2020, le maire Yves Bédard écrivait :

*« Une équipe de plongeurs a aussi procédé à l'évaluation des toiles installées en 2019; encore là les résultats sont prometteurs puisque les toiles sont demeurées bien en place, leur détérioration est minime et surtout, aucun myriophylle à épi ne s'est réimplanté ni à leur jonction ni sur celles-ci. »*

Or, récemment, le 11 août 2020, une vidéo sur ce sujet a été mise en ligne sur You Tube, sous le titre « *Eau trouble* » (<https://www.youtube.com/watch?v=MLHLSclxQns>) et prouve exactement le contraire.

Nous savions que la Ville de Lac-Sergent avait commandé trente-deux (32) toiles de jute. Elle en a installé deux (2) en 2019, et, selon le maire, quatorze (14) en 2020; les autres demeurant entreposées dans un container près de l'hôtel de ville.

Nous constatons dans ces images, que les toiles sont soulevées et gonflées par des gaz émanant du fond du lac, sous celles-ci. De plus, elles commencent, un an après leur installation, à se recouvrir de sédiments qui les rendent étanches et dans lesquels certains plants de myriophylle recommencent à pousser.

Il est à prévoir qu'au bout de trois ans, ce travail sera probablement à refaire.

L'APPELS avait déjà indiqué ses réserves aux responsables de la CAPSA, organisme qui s'est chargé de l'installation de ces toiles, et n'a pas participé à cette opération.

En effet, comment peut-on empêcher les plantes aquatiques de se développer? Avec le remplacement de nos installations septiques de plus de trente ans qui, à l'exception des fosses de rétention entière, déversent plus de phosphore et d'azote dans le lac que nos anciennes. Pour celles existantes, de moins de trente ans, quelques-unes sont inadéquates parce que construites notamment dans du remblai ou dans la zone inondable. Il est illusoire de recouvrir votre jardin d'une bâche si vous continuez à y répandre des engrais.

La Capsa et la Ville, ont pour but de faire disparaître près de 100 000 pieds carrés de myriophylles, mais sans se demander, dans les conditions ci-avant indiquées, si celles-ci n'allaient pas réapparaître ailleurs ou même directement sur les toiles.

Déjà, le Ministère de l'Environnement, sur son site Internet, nous avait prévenu : *« À l'heure actuelle, il n'existe aucune solution et peu coûteuse pour lutter contre le myriophylle à épis. »*

(<http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/myriophylle-epi/index.htm>).

Au surcroît, certaines des recommandations du Ministère n'ont pas été suivies (ex. : bâcher la totalité d'une colonie), tandis que d'autres risquent de ne pas l'être (ex. : enlever les ancrages une fois le jute décomposé). Le Ministère ajoute : « *Il est possible que des plants de myriophylle à épis poussent en périphérie des zones traitées, ou même directement sur la bâche. Il faut donc planifier des efforts d'arrachage manuel à une ou deux reprises lors de la saison de croissance* »; ce qui ne semble pas avoir été fait.

Aux lacs Pemichangan et Lovering, cette solution a été abandonnée.

Il est de la mission de l'APPELS de se soucier de la qualité des eaux du lac Sergent.

Les recherches scientifiques récentes, financées par le MELCC et réalisés en collaboration avec l'Université Laval et Agiro, ont démontré que la lutte telle que effectuée au lac Sergent n'est ni durable, ni efficace, et peut potentiellement nuire à la santé du lac.

Pour en savoir plus: <https://www.facebook.com/watch/?v=2442324419401442&extid=1n39FFYCQOr3kAlq>

**L'APPELS**

**17 septembre 2020.**



**Algues vertes poussant sur la toile. Ce biofilm rend la toile étanche.**



**Repousse de myriophylles à épis sur les bâches.**



**Algues vertes gluantes poussant sur les toiles**